



Bancobu
Bank

Capital social : BIF 151.103.568.000



AVIS AU PUBLIC

La Bancobu annonce à son aimable clientèle que suite à la décision de la Banque de la République du Burundi du 09/06/2023 portant sur la gestion des retraits sur un compte durant la période du 07 au 17 juin 2023, les plafonds sont fixés comme suit :

- Le plafond des retraits pour les personnes physiques est fixé à BIF 300.000 par compte et par jour.
- Le plafond des retraits pour les personnes morales est fixé à BIF 15.000.000 par compte et par jour.

Comptant sur votre compréhension, nous vous remercions de la confiance témoignée à notre institution.

Fait à Bujumbura, le 12/06/2023



LA DIRECTION GENERALE